



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Rapport d'activité de la Commission des Candidatures 2022

C. Lechartier Atlan

Après quatre ans de présidence de la commission des candidatures, je rends mon tablier avec un mélange de regret de quitter ce travail passionnant et de satisfaction du travail accompli. Depuis mai 2019, j'ai bénéficié d'une équipe active et très présente, à commencer par mes deux secrétaires adjoints Annie Roux et Jacques Lucchini sans qui jamais tout cela n'aurait été possible

Un élément pour vous permettre d'apprécier cette cohésion : 13 membres sur les 22 de la première commission (2019-2021) ont poursuivi le travail dans la 2^e commission de 2021 à 2023, en particulier la plupart des titulaires qui portent la charge de rédiger les rapports.

Du coup, à l'élection de 2021, tous les postes de titulaires étaient pourvus dès l'élection ce qui n'avait pas dû arriver depuis 30 ans. Ça tombait bien car l'importante réforme du RI en 2019 concernant le fonctionnement de la commission avait supprimé le tirage au sort ce qui s'est avéré une très bonne chose : ceux qui étaient là avaient choisi d'y être.

Autre modification, la composition de la commission passe de 18 titulaires à 12 et les adhérents de 9 à 12 soit l'égalité entre les deux catégories ce qui m'avait inquiétée dans un premier temps et qui à l'expérience, me semble avoir permis une meilleure implication des adhérents.

Un problème pour la première commission fut que nous fonctionnions sous deux règlements : celui d'antan, toujours en vigueur tant que le nouveau n'était pas encore validé par le ministère de l'intérieur et la difficulté de ne pas tenir compte des changements votés à l'AG, notamment les modalités de l'élection. Le nouveau RI ne fut validé qu'en octobre 2020.

Cela avait également des avantages : J'ai ainsi pu profiter de l'ancienne règle qui laissait au président de la commission toute liberté de décision concernant le mode de fonctionnement de la commission, ce qui pouvait entraîner des choix très différents suivant les commissions et inquiéter les adhérents qui souhaitaient se présenter. J'ai donc proposé à mes collègues d'appliquer dès le début de notre mandat les réformes votées.

Que faire pour la réforme du mode électoral qui prévoit dorénavant l'élection à la majorité simple (50% + une voix) et non plus une majorité des deux tiers ? Cette difficulté a été résolue avec le ministère qui nous a autorisé à considérer comme « provisoires » les élections qui remporteraient entre les 2/3 et la majorité simple, confirmées à la validation du nouveau RI.

L'autre réforme importante rend obligatoire de rencontrer le candidat, ce que nous avons fait toujours à trois, deux titulaires et un adhérent, pas plus pour éviter l'aspect « tribunal ou jury ». Nous avons pu mesurer l'intérêt de cette rencontre pour tous, candidats et commission.

A notre arrivée, il y avait 11 mémoires en attente. Nous en avons travaillé 15 pendant notre premier mandat et le Collège électoral a élu 14 nouveaux titulaires.

Le deuxième mandat de la commission, élue en mai 2021, que je préside, toujours avec Annie Roux et Jacques Lucchini comme adjoints, s'achève après notre prochain collège électoral du 4 avril prochain.

Les stocks de mémoires s'étant reconstitués, quinze autres mémoires nous attendaient en juin 2021 pour la deuxième mandature.

Sur les 12 candidatures présentées jusqu'ici, sans augurer du dernier collège électoral, neuf élections et trois refus soit 22 nouveaux titulaires depuis 2019. Avec les trois dossiers actuellement à l'étude, nous aurons travaillé 30 mémoires et nous laissons le placard à mémoires de la SPP vide.

Un aspect difficile du travail de présidente est l'entretien avec les candidats non élus à qui cette possibilité est systématiquement proposée. Chacun sait la blessure narcissique que provoque cet échec là en particulier.

Après avoir néanmoins pointé de façon précise les aspects du mémoire qui ont posé problème au collège électoral et discuté souvent très longuement, j'ai dû tenter de souligner que l'avenir du non élu à la SPP restait ouvert en évoquant un autre mémoire possible mais je me suis souvent attiré la réflexion : « mais je n'ai pas beaucoup, voire pas d'autres cas à trois séances qui puissent faire l'objet d'un mémoire... »

Pour moi, la question reste posée de pouvoir donner le rapport de la commission, anonymisé bien sûr, aux candidats qui le souhaitent, surtout aux non élus. Le CA n'a pas accepté cette idée jusqu'à maintenant. Pourtant, c'est une occasion inestimable et rare, me semble-t-il, pour les analystes de bénéficier d'un travail de fond sur leur propre travail.

Autre aménagement qui me semblerait intéressant : autoriser les adhérents qui le souhaitent à assister aux collèges électoraux évidemment sans droit de vote. Ils y constateraient de visu l'intérêt actif qu'y portent tous les titulaires autres que ceux de la commission des candidatures à ce travail. Nous avons apprécié la qualité des discussions en collège électoral qui témoignaient de la lecture des mémoires par la plupart des électeurs et de leur intérêt pour cette élection.

Je souhaite remercier particulièrement Marie Laure Léandri, secrétaire générale adjointe de son aide et de son soutien lorsqu'il s'est agi d'étoffer et de réécrire complètement les trois maigres lignes sur la commission qui figuraient jusque-là sur le site Membres, laissant ceux qui auraient voulu le consulter dans l'ignorance de ce qu'il y avait à faire. Nous y avons ajouté une page sur ce qu'on attend d'un mémoire et actualisé la version du RI validé qui n'était pas encore sur le site.

Ce gros travail ne fut possible que grâce à l'engagement de tous. Beaucoup de liens, y compris amicaux, se sont noués entre les participants dans ce travail commun, qui est une charge mais pas si écrasante que le dit la vox populi.

La réputation redoutable de cette commission s'est, je l'espère adoucie, tant pour ceux qui voudraient y travailler que pour ceux qui prévoient de faire un mémoire.

La continuité de fonctionnement de la commission des candidatures instaurée par le nouveau RI devrait également permettre que le « bouche à oreille » fasse son travail pour la prochaine élection.